

NATUREPARIF  
Agence régionale pour la nature  
et la biodiversité en Île-de-France  
84, rue de Grenelle  
750007 PARIS

**Document unique**

**Regroupant :  
Contrat  
Cahier des charges  
Règlement de consultation**

**Objet de la consultation : Réalisation d'un webdocumentaire sur les  
savoirs et savoir-faire en matière de jardinage écologique en Île-de-  
France**

Date limite de réception des offres :

**Le 5 mars 2012 à 17h**

## SOMMAIRE

### **Article 1 : Organisation de la consultation**

**Article 1-1. Objet de la consultation**

**Article 1-2. Contractant**

**Article 1-3. Forme de la consultation**

**Article 1-4. Conditions de participation**

**Article 1-5. Contenu des candidatures et des offres**

**Article 1-6. Analyse des propositions**

**Article 1-7. Négociations**

### **Article 2 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Article 2-1. Transmission sous support papier**

**Article 2-2. Transmission électronique**

**Article 2-3. Renseignements complémentaires**

### **Article 3 : Description du besoin**

**Article 3-1. Contexte**

**Article 3-2. Objet de la consultation**

**Article 3-3. Descriptif détaillé de la mission**

**Article 3-4. Modalités d'exécution de la mission**

**Article 3-5. Propriété et utilisation**

### **Article 4 : Engagement des parties**

**Article 4-1. Prix**

**Article 4-2. Délais d'exécution**

**Article 4-3. Modalités de financement**

### **Article 1 : Organisation de la consultation**

**Article 1-1. Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur la réalisation d'un webdocumentaire sur les savoir-faire en matière de jardinage écologique en Île-de-France, ainsi qu'une bande-annonce promotionnelle.

Lieu d'exécution : Paris

Le montant maximal pour la réalisation de l'ensemble de la prestation est de 50 000 euros TTC.

**Article 1-2. Contractant**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du présent document, **JE M'ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

**Article 1-3. Forme de la consultation**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

**Article 1-4. Conditions de participation**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'attributaire produira les actes de délégation de paiement ou de caution de ses éventuels sous traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Article 1-5. Contenu des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### Pièces relatives à la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (DC2 ou forme libre);
  - DC1 (lettre de candidature ou d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services, références de prestations équivalentes réalisées au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

N.B. : L'absence de références relatives à l'exécution des marchés de même nature ne peut justifier à elle seule l'élimination du candidat. Les entreprises de création récente peuvent justifier de leur capacité technique, financière et professionnelle par d'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus.

### Pièces relatives à l'offre :

Pour les pièces relatives à l'offre, il est demandé de fournir l'ensemble des documents suivants ;

1/ **Le présent document dûment complété, paraphé, daté et signé** conformément aux indications mentionnées.

2/ **Une décomposition du prix global et forfaitaire** (précisant pour chacune des prestations les intervenants affectés, le coût total HT et TTC, le coût journalier HT, le nombre de jours d'intervention) à

**dater et signer.** Cette décomposition, qui devra faire l'objet d'un document séparé, devra faire apparaître l'ensemble des éléments de la prestation.

3/ **Une note méthodologique** comprenant le déroulement détaillé de chacune des étapes de la mission, une proposition de calendrier précisant le nombre de jours d'interventions prévus, la réactivité des intervenants, les intervenants affectés et le nombre de réunions correspondants. Une présentation détaillée des ressources humaines mises à disposition par le prestataire pour la réalisation de la mission.

Ce document comprendra notamment :

- La présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet,
- Le temps affecté à la mission pour chaque intervenant,
- Le CV des intervenants (expérience professionnelle affectée à la mission)
- Des références de webdocumentaires réalisés par le candidat

4/ **Un pré-projet** comprenant une note d'intention, un projet de synopsis, une note de réalisation, la structure éditoriale envisagée.

#### **Article 1-6. Analyse des propositions**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Capacités techniques et financières
- 2- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>%</b>
1- Valeur pédagogique	40
2- Valeur technique	40
3- Prix des prestations	20

*La valeur pédagogique de l'offre* (40 % de la note finale) est analysée à partir de la note méthodologique et du pré-projet. Elle reflètera notamment l'évaluation de la clarté et de l'attractivité de la proposition pour le public cible ainsi que de la teneur du message pédagogique que Natureparif souhaite faire passer.

*La valeur technique de l'offre* (40 % de la note finale) est analysée à partir de la note méthodologique et du pré-projet. Elle prendra en compte les caractéristiques techniques de l'offre, ainsi que les modalités d'organisation et la composition de l'équipe dédiée.

*Le prix des prestations* (20 % de la note finale) est analysé à partir de la décomposition du prix global forfaitaire selon la méthode de notation suivante :

$$N = 20 \times (Po/P)$$

N est la note après application de la formule, Po est le prix de l'offre la moins disante, P est le prix de l'offre analysée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévues aux articles 18-I et 18-II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code de marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. De même, les offres qui apportent une réponse sans rapport avec les besoins du pouvoir adjudicateur, ne répondant pas aux exigences du présent règlement ou contraire à la législation en vigueur seront éliminées.

### **Article 1-7. Négociations**

Les offres non conformes au sens de l'article 24 du décret sont éliminées.

NATUREPARIF pourra engager des négociations avec les candidats admis à négocier.

Le nombre maximal de candidats admis à négocier est de 5.

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères d'analyse des offres indiqués ci-dessus.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux. Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

### **Article 2 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Article 2-1. Transmission sous support papier**

<p><b><u>Offre pour :</u></b></p> <p><b>Conception et réalisation d'un webdocumentaire sur les savoirs et savoir-faire en matière de jardinage écologique en Île-de-France</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
--

Le pli devra être remis contre récépissé du lundi au vendredi, sauf fermeture exceptionnelle de NATUREPARIF, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis

de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

NATUREPARIF  
84, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Le pli devra être transmis en pli recommandé avec avis de réception postal ou par équivalent. Il pourra également être remis par porteur.

Les plis doivent être reçus avant la date et l'heure figurant en page de couverture du présent règlement.

Les plis qui seraient déposés ou dont l'avis de réception serait délivré après cette date et cette heure ou remis sous plis non cachetés ne seront pas retenus et renvoyés à leur auteur.

Les envois sont acheminés aux frais et sous la responsabilité des candidats.

Les communications par courrier électronique ne seront pas autorisées et pas prises en compte.

Aucune offre régulièrement expédiée ou déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée. Toute offre admise reste la propriété de la personne publique.

#### **Article 2-2. Transmission électronique**

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

#### **Article 2-3. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur offre, les candidats formulent obligatoirement leur demande par écrit, au plus tard 8 jours avant le délai de remise des offres, à l'adresse suivante :

Nathalie FROSSARD et Antoine LAGNEAU  
NATUREPARIF  
84, rue de Grenelle  
75 007 PARIS

Mail : [nathalie.frossard@natureparif.fr](mailto:nathalie.frossard@natureparif.fr) et [antoine.lagneau@natureparif.fr](mailto:antoine.lagneau@natureparif.fr)

Tel : 01 75 77 79 21

Une réponse sera communiquée à l'ensemble des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

#### **Article 3 : Description du besoin**

##### **Article 3-1. Contexte général et contexte de la consultation**

###### Contexte général :

Née de la volonté de la Région Île-de France et de l'Etat, NATUREPARIF est une association de loi 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. L'Agence constitue un outil d'analyse

et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

Dans ce but, NATUREPARIF crée, développe, gère et met à jour une base de données susceptible d'être intégrée aux différents systèmes d'informations géographiques régionaux. Elle peut également conduire des opérations d'expérimentation et d'inventaires et développer des outils et des actions de communication, de sensibilisation et des supports de formation.

L'Agence peut commanditer des recherches dans le domaine de la biodiversité et réaliser, ou fait réaliser, des bilans, synthèses, enquêtes, documents rédigés, graphiques et cartographiques, multimédias sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique, mis à disposition par les différents partenaires et professionnels concernés. L'association favorise les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences. Parmi les outils réalisés, NATUREPARIF a produit en 2011 un webdoc sur la nature en ville, *Harmonie urbaine*.

#### Contexte de la consultation :

Le plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 adopté par la Convention sur la Diversité Biologique a donné lieu à l'écriture des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le présent projet peut répondre au But Stratégique E et à l'objectif 18 :

« But stratégique E: Renforcer la mise en oeuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents. »

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information du grand public, et en lien avec l'objectif 18 d'Aichi, NATUREPARIF souhaite faire découvrir, promouvoir et participer à la valorisation des savoir-faire locaux en matière de technique de jardinage naturel et de biodiversité cultivée en Île-de-France.

#### **Article 3-2. Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur la conception et la réalisation d'un webdocumentaire sur les savoirs et savoir-faire en matière de biodiversité cultivée (potagère, fruitière et fleurissement d'accompagnement) et les techniques de jardinage naturel à travers la parole de jardiniers amateurs en Île-de-France.

#### **Article 3-3. Descriptif détaillé de la mission**

Objectif : Cet outil pédagogique interactif a pour objectif la transmission de la mémoire orale des jardiniers amateurs franciliens sur les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité. Destiné au grand public, il devra être un outil de découverte, en explorant le passé et le présent, de sensibilisation et susciter des vocations en termes de techniques de jardinage.

#### Contenu et thématique :

Natureparif cherche à recueillir et transmettre dans ce webdoc la mémoire orale des jardiniers amateurs franciliens qui pratiquent / pratiquaient avant « la révolution verte » et l'introduction de l'usage massif de

pesticides et d'engrais chimiques. Ces jardiniers amateurs avaient eux-mêmes certainement hérité de savoir-faire traditionnels plus anciens, qu'ils soient franciliens ou appartenant à d'autres cultures régionales ou étrangères.

Des personnes plus jeunes pratiquant également le jardinage au naturel pourront témoigner soit sur ces mêmes sujets, soit en réaction aux paroles des « anciens ». Il faudra montrer que la transmission continue et que ces pratiques sont bien d'actualité alors que l'on cherche à promouvoir le jardinage respectueux de la biodiversité.

Natureparif souhaite mettre l'accent sur le potager et le verger ainsi que le fleurissement d'accompagnement. Le webdoc ne traitera pas des pratiques horticoles.

Les témoignages pourront porter par exemple sur :

- les espèces cultivées
- les modalités de greffe / semences / transmission et échanges
- les pratiques culturelles (compagnonnage, lutte contre les ravageurs en préventif et curatif, ...)
- les rythmes saisonniers
- éventuellement l'aspect social du jardin : travail collectif, fêtes diverses,...

Natureparif souhaite également que le webdoc apporte un éclairage scientifique avec des témoignages de personnalités reconnues sur ces thématiques ainsi que des animations pour expliquer les phénomènes chimiques ou mécaniques en lien avec les pratiques constatées.

Les quatre saisons devront être traitées dans le webdoc, c'est pourquoi la livraison est attendue en juin 2013. Idéalement, tous les départements d'Île-de-France seront représentés à travers les témoignages.

Le webdoc sera conçu dès le départ comme un outil pouvant évoluer : ajout d'interviews ou d'animations, ajout de documents, etc. Ces éventuelles évolutions feront l'objet d'autres consultations.

Natureparif souhaite devenir propriétaire des rushes afin de pouvoir les réutiliser ultérieurement. La proposition d'une telle prestation comprise dans l'offre du prestataire constituera un atout majeur.

#### Outils complémentaires :

Le webdocumentaire devra inclure une bande-annonce promotionnelle diffusable sur Internet ou à l'occasion de conférences/réunions publiques/colloques.....

D'autres outils complémentaires pourront être proposés par le candidat pour enrichir le projet.

#### Caractéristiques techniques :

##### **Condition de diffusion :**

-Diffusion internet + diffusion sur support autonome type disque dur et DVD ou téléchargement (pour installation sur une borne interactive par exemple)

-Diffusion de la bande annonce pendant colloques, évènements, kit de présentation, etc. (vidéo projecteur/ordinateur/ DVD, CD, Clé USB)

**Public visé :** Grand public

**Territoire de diffusion :** Monde entier

**Compatibilité tous supports :** ordinateurs (Mac et PC), tablettes graphiques, Smartphones

#### Description de la mission :

Le candidat retenu aura en charge :

- Ecriture du synopsis détaillé
- Réalisation et montage
- Prises de vue et enregistrements
- Post-production
- Développement
- Programmation
- Graphisme
- Ecriture des textes du site

Toute opération supplémentaire, extérieure à la volonté de Natureparif, qui n'aurait pas été anticipée dans l'offre initiale et que le prestataire jugerait nécessaire au cours de sa mission, (type dépassement du nombre d'heures ou de journées de tournage initialement prévu, frais de déplacement supplémentaires, etc.) sera à la charge du prestataire.

#### **Article 3-4. Modalités d'exécution de la mission**

Un comité de suivi sera constitué par Natureparif afin de valider le scénario proposé et suivra et validera la réalisation des prestations.

Une personne référente sera désignée au sein de NATUREPARIF pour suivre le travail réalisé dans le cadre de la consultation.

Un référent principal devra être désigné par le candidat. Ce référent sera responsable des échanges avec NATUREPARIF et sera tenu d'en informer l'ensemble de ses partenaires.

Afin de permettre un suivi optimal du projet, le candidat devra prévoir les réunions suivantes :

- Réunion de lancement,
- Réunions de suivi,
- Réunion de restitution du travail.

Ces réunions permettront notamment au candidat de présenter l'état d'avancement du projet. Le comité de suivi, pourra ainsi, le cas échéant, se prononcer et émettre des avis sur la réalisation du projet.

Les comptes-rendus des réunions seront réalisés par le candidat. Les comptes rendus de réunion seront communiqués à NATUREPARIF.

La livraison du webdocumentaire et de la bande-annonce interviendront **au plus tard en juin 2013**.

#### **Article 3-5. Propriété et utilisation**

Le titulaire du marché cède, aux garanties usuelles de droit, à NATUREPARIF l'ensemble des droits patrimoniaux sur le webdocumentaire, à titre exclusif, permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement, à l'exception de fins commerciales, pour les destinations précisées dans le présent document, et ce pour la durée légale de protection des droits patrimoniaux définie par le Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre, NATUREPARIF pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations réalisées dans le cadre du présent marché par son titulaire.

NATUREPARIF pourra également autoriser des tiers à reproduire ou à utiliser tout ou partie des prestations réalisées.

NATUREPARIF se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie des prestations que le titulaire est chargé d'élaborer en exécution du présent marché.

Le titulaire garantit NATUREPARIF contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

Le webdocumentaire n'étant pas destinée à faire l'objet d'une vente au public, la cession des droits est consentie en contrepartie d'une rémunération forfaitaire en application des dispositions de l'article L 131-4-1° du code de la propriété intellectuelle. Cette rémunération forfaitaire est intégrée dans le prix global et forfaitaire.

#### **Article 4 : Engagement des parties**

##### **Article 4-1. Prix**

<b>Missions</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Ecriture du scénario et conception de la structure éditoriale	.....	.....	.....
Réalisation et montage des capsules vidéo et de la bande-annonce	.....	.....	.....
Développement et programmation web	.....	.....	.....

##### **Article 4-2. Délais d'exécution**

Les dossiers sont à remettre à NATUREPARIF au plus tard le lundi 5 mars 2012 à 17h00.

Le planning prévisionnel pour la sortie du webdocumentaire sera à déterminer avec le prestataire.

##### **Article 4-3. Modalités de financement**

Les modalités de versement de la prestation se feront de la manière suivante :

- 30% du montant total à la livraison du scénario et de la structure éditoriale
- Solde de la mission (70% du montant total) à la livraison du webdocumentaire et de la bande-annonce, ainsi que de tout outil complémentaire proposé éventuellement par le candidat.

Les sommes dues au (x) titulaire (s) seront payées, par chèque bancaire, dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Fait en un seul original

A.....

Le.....

**Signature du candidat**

*Porter la mention manuscrite*

*Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR NATUREPARIF**

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

A.....

Le.....

**Signature du représentant de  
NATUREPARIF dûment habilité**

**Liliane PAYS  
Présidente de NATUREPARIF**

**DATE D'EFFET DU MARCHÉ**

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le .....

Par le titulaire destinataire

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) : .....

.....

2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) : .....

3  La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) : .....

.....

et devant être exécutée par .....

en qualité de membre d'un groupement d'entreprises.

A.....

Le.....

Signature